

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 52 (2005)

Heft: 1

Artikel: Une année "riche" en événements

Autor: Mathey, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-370062>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT ANNUEL DE LA SÉCURITÉ CIVILE À CONFIGNON

Une année «riche» en événements

C'est dans l'aula du cycle d'orientation du Vuillonnex à Confignon que Philippe Wassmer, directeur de la Sécurité civile genevoise, a présenté son rapport 2004. Micheline Spoerri, conseillère d'Etat en charge du Département de justice, police et sécurité ainsi que la plupart des commandants des compagnies de sapeurs-pompiers et des OPC étaient présents. A l'issue de la partie officielle, Guy Reifer, directeur du Service cantonal de la planification de l'eau, a présenté un sujet particulièrement sensible: «Les cours d'eau du canton de Genève: comment mieux les protéger ensemble?»

RENÉ MATHEY

Dans son rapport, Philippe Wassmer a évoqué les implications qu'a engendrées pour Genève l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile.

Sapeurs-pompiers

Du côté des sapeurs-pompiers, les compagnies volontaires ont travaillé à l'élaboration des concepts d'engagements communaux. Ces documents s'inscrivent dans la continuité du plan directeur et du concept d'engagement de la mise en œuvre de l'Organisation des sapeurs-pompiers XXI du canton de Genève, documents avalisés en 2003 par l'Association des communes genevoises.

Les objectifs principaux du *Concept Sapeurs-pompiers XXI* visent à une collaboration efficace entre volontaires et professionnels, à un accroissement du niveau de compétences des volontaires, au maintien du niveau de sécurité exigé par la population, ainsi que la maîtrise de l'évolution des coûts.

Effet concret de toute cette préparation: le 1^{er} décembre 2004, avec l'aval des autorités politiques, le nouveau concept d'engagement a été testé dans l'arrondissement Arve et Lac, secteur dans lequel la totalité des concepts présentés a été avalisée. Nous serons, bien entendu, particulièrement attentifs aux retours des premières expériences pour que la nouvelle organisation fonctionne de manière optimale. Pour l'ensemble du canton, l'effectif des sapeurs-pompiers non permanents s'élève à 1746 femmes et hommes, répartis dans 48 compagnies, soit 8 de moins qu'en 2003. Petit bémol, l'évolution à la hausse constatée l'année dernière ne se confirme pas. Quant au SIS (Corps professionnel de la

ville) son effectif est de 206 personnes, chiffre qui englobe le personnel administratif et les sauveteurs du service ambulancier.

Au 11 octobre 2004, le total des engagements annoncés à la Sécurité civile par les corps de sapeurs-pompiers non permanents s'élevait à 788. A ces 13 sinistres ayant malheureusement provoqué deux décès, une vingtaine de blessés et nécessité l'évacuation ou le relogement d'une septantaine de personnes, viennent s'ajouter d'importantes interventions telles que l'incendie de l'ex-immeuble Spengler au Boulevard Georges-Favon ou encore celui des entrepôts Gondrand S.A. à La Praille.

Du côté de la protection civile

Le 6 septembre 2004, Micheline Spoerri a rencontré à Cartigny le comité de l'Association des Communes genevoises (ACG). Lors de cette séance, il a été convenu de maintenir les treize organisations de protection civile déjà constituées, pour autant que celles-ci arrivent à un niveau d'instruction et d'intervention commun. De plus, chacune de ces organisations devra disposer d'un détachement rapidement engageable.

Le site de la Sécurité civile à Bernex a vu se dérouler les premières écoles de recrues «Protection civile XXI». Les astreints y suivent une école de recrues de quinze jours, après le recrutement centralisé pour la Suisse romande à Lausanne. Cette instruction générale commune est suivie d'une instruction spécialisée, soit de collaborateur d'état-major, d'assistance ou d'appui, respectivement de pionnier. Il sera finalement incorporé dans une organisation de protection civile communale, intercommunale ou dans l'Etat-major cantonal, au sein de laquelle il effectuera le reste de ses obligations et notamment des cours de répétition. La protection civile compte à ce jour 8145 astreints ou volontaires instruits, dont 88 femmes, soit 2800 personnes de moins que l'année passée.

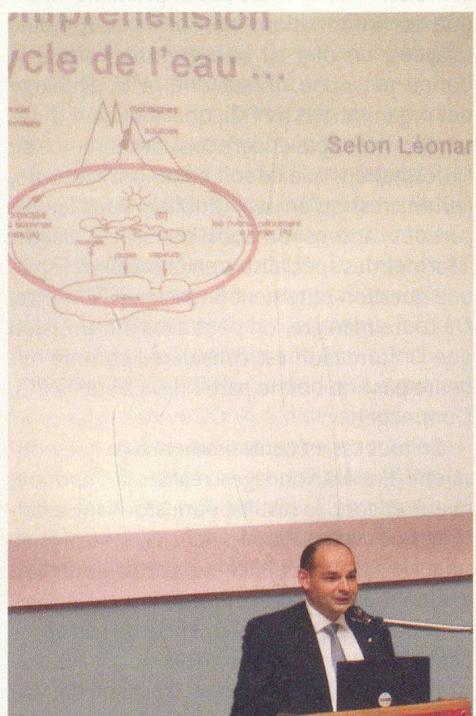
En décembre 2003, le Sommet mondial sur la société de l'information a demandé l'engagement intensif du service de prévention feu et sécurité de la Sécurité civile qui a, en collaboration avec les spécialistes des autres services concernés, élaboré et assumé la direction d'un plan de surveillance et d'évacuation des lieux qui accueillaient les participants à ce sommet. Dans ce contexte, des Organisations de protection civile ont apporté leur soutien en mettant à disposition du personnel. D'autres formations de protection civile ont colla-



Micheline Spoerri, conseillère d'Etat:
«Je réaffirme, à propos de la PCi, l'idée selon laquelle aucune efficacité n'est possible sans la coopération de toutes les entités concernées...»



Philippe Wassmer, directeur de la Sécurité civile.



Guy Reifer, directeur du Service cantonal de la planification de l'eau.



PHOTOS: RAY-INFO, CHEXBRES

Une bonne centaine de personnes ont assisté au rapport de la Sécurité civile genevoise.

boré au ravitaillement des services de sécurité engagés à cette occasion. La Sécurité civile a étroitement collaboré à cette manifestation organisée à l'instigation du département de justice, police et sécurité. En effet, la Sécurité civile a engagé son bus de commandement, la section d'appui du Marais, des véhicules, du matériel de transmission, ainsi qu'une nouvelle génératrice.

Le 28 septembre, le personnel engagé a participé à la répartition et à la mise en place de 24 projecteurs de 160 kilos la pièce, ainsi qu'aux essais nécessaires de ces derniers. La cérémonie officielle s'est déroulée le mercredi 29 septembre dans la commune de Crozat (France) sur l'esplanade de la télécabine du Crozat. Le bus de commandement de la sécurité civile se trouvait sur place. Le soir même, Madame Micheline Spoerri a déclenché l'illumination de huit points situés le long des 27 km de parcours de l'anneau du LHC. A cet effet, la Sécurité civile a assuré et garanti l'allumage de chaque point. Dans cette perspective, la section d'appui a été déployée sur les huit emplacements.

Parlons de la PBC

Une brochure sur la protection des biens culturels (PBC) sera éditée et distribuée aux communes. Ce document, élaboré en collaboration avec les membres de la commission cantonale représentant les communes et les principales institutions culturelles genevoises, vise à informer et sensibiliser les communes, les administrés et les partenaires à l'importance du patrimoine et à sa protection. Dans les communes, les services PBC des Organisations de protection civile devront établir des fiches de sauvetage d'objets PBC. Ces documents répertorient les objets meubles

les plus précieux (tableaux, livres, statues, etc.) contenus à l'intérieur des bâtiments, et dûment inscrits à l'inventaire de la protection des biens culturels. De plus, ils fournissent des renseignements techniques comme, par exemple, les voies d'évacuation, l'emplacement exact du bien concerné, ses dimensions, le nombre d'intervenants nécessaires, les dangers particuliers, etc.

Les services PBC des Organisations de protection civile ont également reçu pour mission de sensibiliser les corps de sapeurs-pompiers à la protection des biens culturels en effectuant avec eux des reconnaissances et des exercices périodiques. Enfin, afin de poursuivre son excellente collaboration avec l'Office fédéral de la protection de la population, Genève a accueilli du 24 au 28 mai 2004 le cours fédéral de cadres pour chefs PBC. Le «clou» de la semaine fut l'exercice combiné PBC/sapeurs-pompiers, organisé conjointement avec l'Organisation de protection civile de Cressy. Les participants ont joué le rôle du service PBC de l'OPC. Le scénario prévoyait un incendie dans un musée régional. Les sapeurs-pompiers de la compagnie de Confignon, chargés d'éteindre le feu, ont alarmé l'OPC. A l'aide de fiches de sauvetage d'objets PBC préétablies, ils ont ensuite évacué les pièces les plus précieuses pour les remettre au service PBC. Une fois le sinistre maîtrisé, les hommes de la PBC ont reçu l'autorisation de pénétrer à l'intérieur du «musée» pour l'évacuation des autres objets.

Perspectives 2005

Pour clore son rapport, Philippe Wassmer a encore évoqué les importants changements qui interviendront dans l'organisation des détachements de spécialistes de la PCi, entités

créées au début de la réforme 93. Tout d'abord, le détachement sanitaire de la protection civile est dissous au 31 décembre 2004, les compétences de ce domaine étant entièrement reprises par le département de l'action sociale et de la santé.

Ensuite, la section des conducteurs de chiens de catastrophe et de recherche en surface est également dissoute. La REDOG restant l'organisme compétent reconnu sur le plan suisse pour assumer ces tâches. Enfin, le détachement d'assistance sera fortement réduit et n'assumera que des tâches de première urgence ne pouvant être garanties par les organisations de protection civile communales ou intercommunales. Et pour terminer, les missions assumées jusqu'ici par les deux détachements de sauvetage sont reprises, depuis le 1^{er} janvier 2005, par les organisations de protection civile communales ou intercommunales.

Le message de Micheline Spoerri

Dans son allocution, la conseillère d'Etat a réitéré son soutien aux différents partenaires. Elle a notamment déclaré: «Je réaffirme, à propos de la protection civile, l'idée selon laquelle aucune efficacité n'est possible sans la coopération de toutes les entités concernées, et dans ce cadre et en septembre dernier à Cartigny, j'ai convenu avec l'Association des communes genevoises que la réorganisation opérée en 1993 est maintenue, à la condition que chaque organisation de PCi atteigne le niveau de compétences minimum exigé par la législation fédérale, et que les organisations communales et régionales de PCi organisent chacune des détachements rapidement engageables.» □